

Compte rendu de la seizième réunion extraordinaire du Comité Social et Economique (CSE).

La seizième réunion extraordinaire a eu lieu le mardi 19 avril 2022 à 10h00 en présence de :

M. Pascal LANDREAT (Président)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme. Marie-Laure KHASSANI (Titulaire, à distance)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC, à distance)

Ont été évoqués les thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation des comptes-rendus de la réunion précédente :

Les deux parties du compte rendu de la réunion du 21 mars dernier sont validés et signés.

2- Commentaires sur les chiffres 2021 :

Compte-tenu des nombreuses questions suscitées par les chiffres communiqués dans le compte-rendu de la dernière réunion ordinaire, et après en avoir discuté de manière détaillée avec la direction, les membres du CSE ont demandé la tenue d'une réunion extraordinaire.

La principale interrogation des salariés concernait le résultat d'exploitation de seulement 80 000 € pour un CA de l'ordre de 25 millions d'euros, et leur inquiétude quant à la pérennité de la société.

Pascal LANDREAT nous précise de suite que si l'on compare la situation de 2020 avec celle de 2021, la différence principale est liée aux « provisions pour risques et charges ».

En 2020, cette ligne mentionnait 19 283 €.

En 2021 elle est de 485 467 €, ce qui fait toute la différence.

Ce chiffre élevé intègre en fait une provision de 420 000 €, correspondant à la demande initiale d'indemnisation de notre ancien Directeur Général, Vincent PALFRAY.

Suite aux questions que nous posons, il nous est précisé que cette somme est considérée comme surévaluée, mais que nous n'avons d'autre choix que de la provisionner.

Elle correspond aux points suivants :

- Caractère abusif de la révocation (préjudice moral)
- Révocation sans juste motif (dommages et intérêts)
- Primes sur le chiffre d'affaires.

Elle ne comprend pas le rachat de ses parts qui sera géré au sein de la holding F.P.A.

Pascal LANDREAT nous précisé également que le résultat d'exploitation sera au final porté à 179 000 € environ, car l'estimation initiale de la provision mentionnée ci-dessus avait été évaluée dans un premier temps à 500 000€ (420 000 € plus les charges sociales), mais qu'au final il n'y a pas nécessité de charger les indemnités.

Il nous est également précisé que si les indemnités accordées à Vincent PALFRAY sont inférieures aux sommes provisionnées, la différence sera réaffectée en reprise sur provision l'année suivante et viendra augmenter le résultat d'exploitation.

D'autre part, Pascal LANDREAT nous précise qu'afin de limiter l'impact fiscal lié à la perception de l'assurance décès d'un montant de 1 000 000 € sur cette année, il a été décidé, comme le permet la réglementation, de ventiler son imposition sur les quatre prochaines années, afin de garder de la trésorerie.

Cette prime apparaîtra donc en résultat exceptionnel et sera prise en compte pour le calcul de la participation.

3- Situation de l'entreprise :

Ce qu'il faut retenir, c'est que sans cette affaire, le résultat d'exploitation aurait été de l'ordre de 600 000 €, ce qui donne un bien meilleur ratio par rapport au chiffre d'affaires.

Ceci dit, ce chiffre reste insuffisant, c'est pourquoi nous investissons comme il a déjà été expliqué précédemment dans le développement des services (métrologie par exemple) mais également dans nos sites internet, dans une nouvelle activité autour des bornes de recharges pour véhicules électriques, et dans l'efficacité énergétique dès que les livraisons de matériel seront plus fluides.

Il nous faut bien sûr garder notre activité historique de négoce et notre force de frappe commerciale, mais il nous faut absolument nous différencier et développer d'autres secteurs qui viendront progressivement compléter les activités de négoce dont la marge ne cesse de s'éroder, pour l'avenir de la société.

En 2021 nous avons du faire face à une pénurie de composants électronique mondiale, qui a impacté nos délais de livraison. En 2022, nous devons, en plus, faire face à des augmentations de tarif généralisées qui diminuent nos marges, compte tenu de certains contrats ou appels d'offres qui nous lient à nos clients.

Pascal LANDREAT nous rappelle par ailleurs que tous les associés sont des associés locaux, et qu'il y a une réelle volonté de développer l'entreprise et d'assurer sa pérennité.

C'est pourquoi, il a déjà évoqué, lors de réunions précédentes, le projet 2022 et un plan à 3 ans qui nous permettra de projeter DISTRAME dans le futur.

Il ne faut pas regarder que la seule histoire de DISTRAME dans le rétroviseur, il faut résolument regarder vers l'avenir. Si DISTRAME ne crée pas d'autres activités pour d'autres clients, la situation économique sera de plus en plus compliquée dans les années à venir compte tenu du contexte. Ceci semble indispensable afin d'assurer la pérennité de la société.

Chacun, chacune va être concerné (e) par ces évolutions, il faut en être conscient. Pascal LANDREAT fait confiance à toute l'équipe de DISTRAME qui a démontré par le passé ses capacités à rebondir.

Il nous confirme qu'il n'a pas de doutes et que nous réussirons, tous ensemble.

La réunion a pris fin à 11h00